

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 septembre 2020
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 1^{er} septembre 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Le Niger, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2020, entend organiser un débat public de haut niveau sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix et sécurité », qui se tiendra le jeudi 17 septembre 2020 à 10 heures.

Afin d'encadrer le débat sur le sujet examiné, le Niger a établi la note ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Abdou **A**barry



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} septembre 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

**Note de cadrage pour le débat public de haut niveau du Conseil
de sécurité qui se tiendra le 17 septembre 2020, sur le thème
« Maintien de la paix et de la sécurité internationales : effets
humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix
et sécurité »**

I. Contexte

1. Dans sa résolution [63/281](#), adoptée le 3 juin 2009, l'Assemblée générale réaffirme que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'instrument fondamental pour traiter la question du changement climatique. Elle reconnaît que la nature du changement climatique exige une coopération plus large entre les États Membres ; et demande aux divers organes de l'Organisation des Nations Unies, selon qu'il convient et dans le cadre de leurs mandats respectifs, d'intensifier leurs efforts pour faire face au changement climatique, y compris à ses conséquences pour la paix et la sécurité.

2. Pour rappel, c'est en 2007 que le lien entre le changement climatique et la paix et la sécurité a été abordé pour la première fois par le Conseil de sécurité sous l'égide du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Depuis lors, la question a été abordée en 2017, 2018, 2019 et en 2020, avec pour corollaire une meilleure compréhension et reconnaissance par le Conseil des effets néfastes du changement climatique dans des régions et pays spécifiques, y compris le Sahel. Plusieurs textes ont été adoptés au cours de ces discussions, dont la résolution [2349 \(2017\)](#) sur le bassin du lac Tchad. Dans cette résolution, le Conseil a souligné la nécessité d'une évaluation des risques et de stratégies de gestion adéquates de la part des gouvernements et des Nations Unies concernant les effets négatifs du changement climatique sur la sécurité dans le bassin du lac Tchad.

3. Dans sa résolution [70/206](#), l'Assemblée générale avait noté que « la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, notamment grâce à une gestion durable des terres, peut contribuer à ralentir les flux de migration forcée qui tiennent à un certain nombre de facteurs, notamment d'ordre économique, social, sécuritaire et environnemental, ce qui peut, à son tour, réduire les conflits actuels et potentiels sur les ressources dans les zones dégradées ».

4. Bien qu'il ne soit pas la cause principale des conflits armés, le changement climatique est un facteur aggravant qui peut non seulement prolonger les conflits, mais aussi menacer d'inverser les gains de croissance économique et de développement des dernières décennies, tout en exacerbant les besoins humanitaires. Les problèmes qui en résultent mettent en péril la cohésion sociale et la légitimité des gouvernements, déstabilisant des régions déjà fragiles et entravant les efforts de redressement et de paix durable dans les situations post-conflit.

5. Puisque la vulnérabilité climatique et la dégradation de l'environnement exercent une pression sur la gouvernance et menacent la stabilité et la légitimité des États, la prise en compte de ces risques contribuerait à stabiliser et à renforcer ces États et à réparer les dommages causés au contrat social.

6. Aujourd'hui, près de 10 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire dans la région du lac Tchad en raison des conflits armés prolongés de la dernière

décennie. Plus de 100 000 personnes sont déplacées dans la seule région de Diffa au Niger, et près de 250 000 réfugiés ayant fui le Nigéria vivent dans les zones frontalières du Cameroun, du Tchad et du Niger et dans d'autres endroits du Sahel central. Les effets croissants du changement climatique sur les écosystèmes exacerbent la précarité des moyens de subsistance des populations. La concurrence féroce pour le contrôle des ressources de plus en plus rares de la région alimente également des conflits intercommunautaires meurtriers entre des communautés qui vivent en harmonie depuis des siècles.

7. En outre, dans les pays de cette région qui consacrent déjà d'énormes ressources à la lutte contre le terrorisme, les crises politiques prolongées et les conditions socioéconomiques fragiles, la maladie à coronavirus (COVID-19) a un impact direct sur les efforts de résolution des conflits ou sur leurs causes profondes, efforts qui sont voués à maintenir la paix.

8. Pour libérer la région du piège du conflit, nous devons nous attaquer aux conséquences du changement climatique, y compris la dégradation des écosystèmes, intégrer cette perspective dans les efforts de paix et aider les populations à s'adapter à un climat et un environnement en mutation. Nous devons également sensibiliser les populations à la manière dont le droit humanitaire international protège l'environnement naturel dans les conflits armés et à la manière dont un meilleur respect de ces règles peut réduire l'impact des conflits sur l'environnement et, par conséquent, limiter les dommages et les risques auxquels sont exposées ces communautés. L'effet de boucle de rétroaction qui existe entre la situation humanitaire et l'insécurité dans cette région nécessite une approche holistique, comme préconisé par la Commission de la consolidation de la paix lors de sa réunion consacrée à cette zone.

II. Objectif

9. La réunion va donner l'occasion aux membres du Conseil de sécurité d'aborder les liens entre les effets humanitaires de la dégradation de l'environnement, y compris la désertification et l'érosion des sols, et les conflits armés, ainsi que la résolution des conflits. En outre, les discussions porteront sur les conséquences de la destruction de l'environnement naturel dans les conflits armés et sur les mesures à prendre par les Nations Unies et les États Membres pour lutter contre ces effets.

III. Questions d'orientation

10. Les questions suivantes orienteront le débat :

- Comment les Nations Unies et le Conseil de sécurité, en particulier, peuvent-ils mieux comprendre les conséquences humanitaires du changement climatique et de la dégradation des terres sur la sécurité pour les intégrer dans les stratégies de prévention des conflits, de maintien et de consolidation de la paix ?
- Que peut-on faire pour s'attaquer aux liens entre les effets de la destruction de l'environnement naturel dans les conflits armés, tout en renforçant la résilience des populations face à ces risques ?
- Comment les mécanismes climatiques actuels, le droit international et les politiques peuvent-ils être mieux adaptés et mis en œuvre pour mieux contribuer à la protection de l'environnement et des ressources naturelles afin de prévenir les conflits armés ?

IV. Format

11. L'événement se déroulera en ligne sous la forme d'un débat public de haut niveau, et sera présidé par le Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'Extérieur.

12. Les États Membres et les observateurs sont invités à soumettre une déclaration écrite d'environ 500 mots à la Division des affaires du Conseil de sécurité (dppa-scsb3@un.org). Les déclarations envoyées d'ici le 18 septembre 2020 seront compilées dans un document récapitulatif.

V. Intervenants clefs

- Le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer
 - Le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Ibrahim Thiaw
 - Ambassadrice de la Terre, artiste et activiste, Inna Modja (à confirmer).
-